

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

PROCES-VERBAL

N°20 du 10 juin 2015

Réunion Télématique:

Président de la CCS : Rodolphe ADAM.

Membres de la CCS : Frederick FRANCILETTE, Yves MOLINARIO, Frédéric PASTORELLO, Jacques TARRACOR.

Assistent :

Représentant DTN : Philippe CHEVALET.

Attaché de la CCS : Boris DEJEAN.

Invité : Déli Baki

Dossier n°DAF03.1 SAINT-RAPHAEL VAR VOLLEY-BALL 0833584 :

1. Suite au courrier du club de SAINT-RAPHAEL VAR VOLLEY-BALL du 5 juin 2015 précisant que le club possède une équipe réserve pour son équipe évoluant en championnat national 3 féminin.
2. Constatant que cette équipe évolue en championnat départemental JSA - JUNIOR / SENIOR FILLE ACCESSION du VAR.
3. Constatant que cette équipe avait été comptabilisé dans les Unités de Formation dans la catégorie M20 féminine.

Au vu des éléments et conformément aux dispositions de l'article 29 du RGEN:

- ☞ La CCS décide d'annuler la rétrogradation administrative avec sursis et de supprimer l'amende financière de 2500 euros.
- ☞ La CCS décide de ne plus comptabiliser l'unité de formation obtenu grâce à l'équipe M20 féminine.